

MAIRIE DE LEOTOING

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2013

1) VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le taux des taxes communales est échangé pour 2013 :

TH : 15,12 % TF : 13,30 % TFNB : 68,74 %

2) VOTE DU BUDGET COMMUNE – ASSAINISSEMENT 2013

Commune :

Budget :

Section fonctionnement : Dépenses = Recettes : 284 238,42 €

Section investissement : Dépenses : 94 046,97 € Recettes : 159 420,55 €

Solde de la section d'investissement : 65 373,58 €

Assainissement :

Budget :

Section fonctionnement : Dépenses = Recettes : 6 506,35€

Section investissement : Dépenses = Recettes : 39 805,19 €

3) REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (à partir des élections municipales 2014)

L'accord local sur le nombre et une répartition des sièges communautaires proposés par le Conseil Communautaire du Pays de Blesle est le suivant : le nombre de sièges communautaires est porté à 20, la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune (2 sièges pour les communes de 0 à 500 Hts et 4 sièges pour les communes de 500 à 1 000 Hts.

Au regard de ces dispositions, la répartition des sièges sera la suivante : Autrac : 2, Blesle : 4, Chambezou : 2, Espalem : 2, Grenier Montgon : 2, Léotoing : 2, Lorlanges : 2, St Etienne/Blesle : 2, Torsiac : 2.